

LABEL DE QUALITE CPP	No 1240
pour entreprises de montage d'échafaudages	valable jusqu'au 31 juillet 2019
L'entreprise Echafaudages 2000 Juncaj Frères avec siège à 1860 Aigle	
a 27 monteurs d'échafaudage sous contrat fixe selon la CCT.	
Les travaux sont avant tout réalisés dans les cantons Vaud, Valais et Fribourg.	
Après avoir contrôlé les documents concluants le bureau de contrôle et de certification mandaté par la Commission paritaire professionnelle confirme les faits suivants:	Critères pour le label
Toutes les factures des institutions suivantes sont réglées:	
Impôts communaux (ville, commune)	1
Impôts cantonaux	2
Impôt fédéral direct	3
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	4
Les cotisations AVS/AI/APG	5
Les primes de la caisse maladie	6
Prévoyance professionnelle (PP) ainsi que fondation RF dans la branche de l'échafaudages	7
Cotisation FFP Echafaudages	7a
Caution respectivement garantie de tiers	7b
Les primes de la SUVA	8
Assurance responsabilité civile: Montant d'assurance: 5 Mio. CHF Franchise: CHF 5'000.00	9
Autres exigences resp. indications:	
Il n'y avait pas de cas de travail illicite dans l'entreprise les 2 dernières années.	10
Les documents du livre de paie de l'entreprise sont conformes à la CCT.	11
Les cotisations Fonds Geba sont réglées.	12
Les cours PERCOS obligatoires (CFST) ont été suivis.	13
L'entreprise reconnaît et observe la CCT.	14
L'entreprise est membre payant de la Société des Entrepreneurs Suisses en Echafaudages SESE	✓
Total des critères pour le label	14
Conclusion:	
- Les critères indispensables pour le label de qualité sont observés.	✓
- Le label de qualité est établi sans réserve.	✓
- La CPP recommande l'entreprise pour les travaux publics également.	✓
Bern-Liebefeld, 03.09.2018	Bureau de contrôle et de certification pour le label de qualité CPP en échafaudage
	
	D. Mathys Membre CPP Echafaudeurs
Les exemplaires copiés du label ne sont pas valables.	

© Bureau de contrôle et de certification pour le LABEL CH-3097 Bern-Liebefeld

L'attribution des labels se fait sur la base des documents disponibles et contrôlables à ce moment. La Commission professionnelle paritaire pour le montage d'échafaudages suisses (CPP) se réserve le droit d'effectuer des contrôles détaillés. Si des infractions à la CCT sont constatées lors d'un tel contrôle, la CPP peut retirer le label. Dans les cas graves, la conformité peut également être retirée.